

1. Définitions

Procuration

Procuration est une autre appellation du mandat que la pratique dénomme aussi un " pouvoir ".
La procuration désigne un « écrit » par lequel une personne donne le pouvoir à une autre d'agir à sa place dans un but déterminé.
La personne munie de ce document pourra alors agir au nom de la personne qui lui aura donné procuration.

Mandant

Acte par lequel une personne (*le mandant*) donne à une autre (*le mandataire*) le pouvoir de faire quelque chose en son nom.

Mandataire

Un mandataire est une personne disposant d'un mandat pour pouvoir agir en lieu et place d'une autre personne (*le mandant*).

2. Situations concernées au sein du CF par l'usage de la procuration

Selon des modalités définies, les situations suivantes peuvent faire l'objet de l'usage d'une procuration :

- Dépôt de documents d'évaluation de modules/UE
- Retrait de documents institutionnels : Résultats, diplôme d'Etat, grade de licence
- Election des représentants des étudiants en soins infirmiers selon modèle à retirer auprès du responsable de filière

3. Forme de la procuration et éléments de contenu

- Lettre établie sur papier libre - DATEE
- Comportant :
 - ✓ Nom - Prénom - Date de naissance - Adresse du MANDANT
 - ✓ Nom - Prénom - Date de naissance - Adresse du MANDATAIRE
 - ✓ Signature du MANDANT
 - ✓ Nature du dépôt ou de retrait de documents
- Accompagnée :
 - Copie de la carte d'identité ou toutes pièces justifiant de l'identité du MANDATAIRE **et** du MANDANT en vigueur

La procuration originale est conservée dans le dossier administratif de l'étudiant/élève.

4. Modalités de transmission à la Direction du Centre de Formation

Dépôt de la procuration au secrétariat de la filière de formation concernée à l'intention du Directeur du Centre de Formation au minimum 48h avant le dépôt et/ou retrait de documents. Toute recevabilité d'un autre délai est prise par le Directeur du Centre de Formation ou son représentant.

IFSI

Pour les élections des représentants des étudiants en soins infirmiers : dépôt du formulaire¹ spécifique au minimum 48 h avant le scrutin.

¹ Formulaire à retirer auprès du responsable de filière IFSI